

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 avril 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Paul, M. Chabani, Mme Capanema, Mme Chaumillon

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Youssouf
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, M. Molossi, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet



Délibération n° 2024-IV-14 du 4 avril 2024

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DEMANDE UN CHOC D'ÉGALITÉ POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE EN SEINE-SAINT-DENIS, VŒU PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DE LA MAJORITÉ

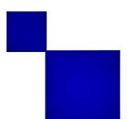
Depuis le 26 février 2024, la communauté éducative de Seine-Saint-Denis se mobilise contre les inégalités croissantes qui affectent l'école publique dans notre département. L'assemblée départementale soutient fermement ces revendications, notamment celle d'un plan d'urgence, et demande un réel engagement en faveur de l'égalité républicaine.

Le constat est alarmant : le système scolaire en Seine-Saint-Denis ne parvient plus à garantir l'égalité républicaine. Comme le souligne un rapport parlementaire des députés Stéphane Peu et Christine Decodts, « l'école ne réduit plus les inégalités, elle les creuse » en Seine-Saint-Denis.

Nous refusons la sous-dotation des établissements de Seine-Saint-Denis par rapport à d'autres territoires plus favorisés. Il est inadmissible qu'un.e enseignant.e sur deux ne soit pas remplacé dans le secondaire, tandis que le taux de remplacement est de 78% au niveau national. Nous refusons l'état d'épuisement de nos enseignant.es et la dévalorisation de leur métier, le manque d'accompagnant.es d'élèves en situation de handicap, de personnel d'orientation, des métiers médico-sociaux et de vie scolaire.

De concert avec la communauté éducative, nous nous opposons à la ségrégation sociale qui s'est installée entre les établissements comme le montre la publication des IPS. L'école doit recevoir l'appui sans réserve des pouvoirs publics et du corps social pour garantir la réussite de tous les enfants.

Nous appelons à un choc d'égalité pour assurer la réussite de tous les élèves. Le choc des savoirs, cette réforme, qui prévoit la répartition en groupes de niveau, doit être abandonnée car c'est une mesure stigmatisante et source de souffrance pour les élèves sans que cela soit bénéfique pour aucune des cohortes d'élèves. Avec cette réforme, nous allons assister à un tri social et scolaire.



Il est impératif d'investir dans la rénovation des infrastructures scolaires, de s'adapter au changement climatique et de prévoir des solutions pour répondre à la croissance démographique. Les collectivités locales agissent, mais se heurtent à des contraintes financières importantes qui limitent leurs actions.

S'agissant par exemple des collèges, l'État ne compense les investissements du département de la Seine-Saint-Denis qu'à hauteur de 8,8 %, soit bien en deçà de la moyenne nationale qui est de 15 %, alors que le Département est parmi les 5 départements qui investissent le plus dans les collèges. D'ici 2030, nous consacrerons un milliard d'euros à la rénovation ou à la construction de 44 établissements. Déjà, depuis 2010, le Département a construit 10 collèges supplémentaires, passant de 120 à 130 collèges publics, reconstruit 23 collèges et modernisé 82 autres.

Pour combler la sous-compensation des investissements que réalise le Département dans les collèges, l'État doit à notre collectivité 240 millions d'euros, soit 40 millions d'euros par an jusqu'en 2030. Obtenir ce rattrapage est une exigence d'égalité territoriale qui permettra d'accélérer les efforts déjà massifs entrepris pour construire de nouvelles places, rénover les collèges et en assurer une maintenance efficace.

Le gouvernement doit respecter ses engagements envers l'école publique, « mère de toutes les batailles » et donner à la Seine-Saint-Denis les moyens nécessaires pour assurer une éducation de qualité pour toutes et tous. Cela serait un signal fort et indispensable dans notre département. Il est impératif d'agir pour que l'école redevienne le socle de notre pacte républicain et non le symbole d'une République défaillante. Dans un territoire populaire tel que le nôtre, l'école publique, qui doit être garante de l'égalité, revêt une importance particulière. Nous appelons donc à des mesures fortes dans les meilleurs délais.

Considérant, pour toutes les raisons qui précèdent, qu'un choc d'égalité pour l'école publique en Seine-Saint-Denis est une urgence absolue, l'assemblée départementale réunie le jeudi 4 avril 2024 demande à l'État :

- L'abandon de la réforme du choc des savoirs et des groupes de niveau ;
- Un plan d'urgence sur les moyens de vie scolaire, d'enseignement et du médico-social, ainsi que la revalorisation de ces métiers ;
- L'ouverture d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- Un rattrapage de la sous-compensation des investissements du Département par l'État dans les collèges (DDEC) via des aides dédiées supplémentaires pour la rénovation ;

- De garantir un climat scolaire serein et respectueux de chacun des membres de la communauté scolaire et des principes républicains de liberté, égalité, fraternité et de laïcité.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Paul, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.